



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombre de présents : **19** (R. Duby a donné pouvoir à M. Carillier, G. Dumas a donné pouvoir à N. Vermel, C. Favre a donné pouvoir à JY. Gonod, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli)

Votants : **22** (G. Billoudet, Maire, ne prend pas part au vote)

Votes : Pour **22** – Contre **0** – Abstentions **0**

Date de convocation : 4 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le dix avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Joly E., Mendes F., Poli V. (arrivée à 20h15), Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Duby R. (a donné pouvoir à Carillier M.), Gonod S. (a donné pouvoir à Poli V.), et MM. Dumas G. (a donné pouvoir à Vermel N.), Favre C. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Laurence Boyer

Objet : Budget principal – Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2024 pour le budget principal, qui se résument ainsi :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	1 683 802.32	2 354 085.32	4 037 887.64
2	Dépenses exercice N	1 666 933.90	1 970 487.35	3 637 421.25
I	Résultat de l'exercice (1-2)	16 868.42	383 597.97	400 466.39
II	Résultat antérieur	-310 424.05	172 153.01	-138 271.04
A	Solde d'exécution (I + II)	-293 555.63	555 750.98	262 195.35
3	Restes à réaliser Recettes N	270 940.00	0.00	270 940.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	190 813.00	0.00	190 813.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	80 127.00	0.00	80 127.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-213 428.63	555 750.98	342 322.35

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte de gestion 2024 du budget principal

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTERRAT, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2024 du budget principal

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

